Le SENAT.

AFF'ANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. X. MANITOBA. No. 11

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 12 AOUT, 1880

AVIS IMPORTANT AUX Voyageurs et Freteurs.

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

Le public est informé que la Traverse Fisher, (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à-vis l'Eglise. Un pont à été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O, 14 Janvier 1880. 3m

Chemin de fer Pacifique Canadin

Soumission pour matériel roulant

On DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres details

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire

Departement des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 fevrier, 1880 17-f

De Grands Avantages SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix de la manufacture à Ontario, pour argent comptant. Aussi, on prendra des bestiaux en échange.

S'adresser à

A. S. MALLOCH,
St. Boniface

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Taché et Provencher, St. Boniface.

22 Juin, 1880. 4t

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Attirent l'attention de leurs pratiques et du public en général sur la grande réduction du prix de leurs marchandises.

Etoffes à Robe, Jupons Blanc, Jupes en Dentelle et de Soie, Collets de Dentelle, Parasols, etc., etc., etc., et aussi une grande quantité de coupons de toutes sortes.

N. B.---Nous avons toujours en mains le célèbre Fil de CLARK, M. E. Q. Marque de commerce, L'Elephant.

Stobart, Eden & Cie

29 Juillet, 1880 –12m

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Co une remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulage des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, cerasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps : il est très estimé ou l'on s'en sert : et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas qu'il na pas donné satisfaction, lorsq'ue les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmes de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les medecins l'ordonnent et s'en servent : et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C

Grande Rue - Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS,

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

Ouvriront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de légumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN.

SOUMISSIONS POUR MATERIEL ROULANT.

La date pour la réception des soumissions pour la fourniture du matériel roulant du chemin de Fer Pacifique Canadien durant une période de quatre années, est prolongée jusqu'au deuxième jour d août.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et Canaux.
Ottawa, 23 Juin 1880. 5 f

SOUMISSIONS.

DES Soumissions seront reçues par le soussigné pour l'approvision alimentaire de la Prison de la Province jusqu'au Premier jour d'Aout prochain à midi pour les articles suivants :

Fèves cueillies à la main.
Thé noir.
Huile de charbon (la meilleure.)
Savon par boite.
Pain.
Bœuf.

Des echantillons devront accompagner la soumission et tous les articles devront être livrés sur demande.

COLIN INKSTER,
Shériff.

Winnipeg 15 Juillet 1880.

APPLICATION POUR Transport de Licence.

Winnipeg—J. KEITH ; St. Boniface—MICHAEL FOGARTY.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 29 Juillet, 1880. 2f

DEPARTEMENT Des Travaux Publics. AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné seront reçues à Winnipeg jusqu'à mardi le dixième jour d'Août pour la construction de deux ponts, dont l'un à St. Norbert sur la Rivière Salle, dans la Municipalité de Cartier, l'autre sur la rivière à St. Joe dans la Municipalité d'Emerson. Il sera également reçues des soumissions pour faire les réparations nécessaires au Pont de la rivière aux Prunes dans la paroisse de St. Jean Baptiste dans la Municipalité de Morris. Les plans et devis peuvent être vus au Bureau des travaux Publics en aucun temps après la vingt sixième jour de Juillet courant.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg 1er Juillet 1880. 2-f.

CONTRAT DE MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maitre Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi

Vendredi, le 27 Aout,

sur le pied d'un contrat pour l'année pour le transport une fois par semaine de la Malle entre les endroits suivants, à partir du PREMIER OCTOBRE PROCHAIN, savoir, entre

Archibald	et	Lorne,
Beaconsfield	"	Calf Mountain,
Blythfield	"	Headingly,
Gladstone	"	Richmond,
Grand Valley	"	Rapid City,
Mountain City	"	Crystal City,
Mountain City	"	Thornhill.

On peut avoir des imprimés contenant les renseignements quant aux conditions des contrats ci-dessus, ainsi que des formules de soumissions aux Bureaux de Poste aux extrémités de chaque route ou à Winnipeg.

J. DEWE,
Inspecteur Général des P. de P.

Bureau de l'Inspecteur Général,
Ottawa, 26 juillet, 1880. 5f

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR.

OTTAWA, 25 JUIN, 1880

AVIS PUBLIC est par le present donné que par ordre en Conseil du 19 juin 1880, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de révoquer la 7e clause de l'Ordre en Conseil du 24 Octobre 1879 au sujet de la vente des terres sur 110 milles de chaque côté du chemin de fer Pacifique Canadien, et d'ordonner que les *Scrips* en circulation de même que ceux qui pourront être emis, seront pris au pair en paiement des terres de chemin de fer et de preemption suivant la loi. Les *Scrips* en question sont les suivants :

1o. Permis d'engagement Militaire.
2o. " " " dans la Police.
3o. Scrips donnés aux chefs de familles Métis.
4o. Scrips donnés aux aux anciens colons
5o. Scrips donnés en commutatiton des droits de Commune et de foin dans Manitoba.
6o. Scrips émis en paiment de réclamations contre les terres de la Puissance.

J. S. DENNIS,
Député Ministre de l'Interieur.

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur Général.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC.

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

LE "METIS."

Jeudi, 12 Aout, 1880.

Les membres des loges maçonniques de Winnipeg se sont exposés en spectacle dans les rues de la capitale de Manitoba, affublés de leur tablier et escortés d'une douzaine de musiciens qui battaient la marche.

Ils se sont rendus avec grande pompe et éclat sur les bords de la Rivière Rouge pour présider à la pose de la pierre du pont-Louise d'après le rite maçonnique.

Nous n'étions pas là parceque nous sommes catholiques et amis de l'ordre et de l'autorité, trois choses que la franc-maçonnerie vise à détruire.

Les journaux anglais rapportent avec un soin minutieux tous les détails de cette cérémonie, détails plus ou moins ridicules que nos lecteurs nous sauront gré de ne pas raconter dans notre journal. On a enterré sous la pierre fondamentale toute espèce de choses, excepté les vieilles haines que la franc-maçonnerie a portées de tout temps contre l'église catholique qui a frappé d'anathème ces loges où l'on conspire et où l'on trame dans l'ombre des complots contre la vérité et les principes de l'autorité.

Nous n'avons pas l'habitude de nous occuper des agissements des francs maçons. Nous regrettons leurs erreurs, nous condamnons les sentiments qui les animent : mais après tout c'est leur affaire. Il y a d'ailleurs parmi eux bon nombre de personnes qui ne croient offenser ni Dieu ni la société en agissant ainsi. Mais lorsque nous voyons un ouvrage public construit par les contribuables de Winnipeg, inauguré suivant les rites d'une secte si hostile à nos croyances religieuses, quand nous voyons toute une cité qui compte dans son sein des catholiques et des protestants qui partagent notre manière de voir au sujet de la franc-maçonnerie, représentée dans une circonstance comme celle-là par le grand maitre et les membres francs-maçons de Winnipeg, nous avons le droit de nous récrier et de dire à ces messieurs notre opinion sur leur acte.

"Mêlez-vous de vos affaires, "messieurs les francs-maçons, "assemblez vous dans vos loges, "promenez vous dans les rues, "la loi vous le permet ou le tolère, nous n'avons rien à y voir. Mais que vous prétendiez vous substituer aux officiers civiques "de Winnipeg, et que vous rappetissiez les fêtes de toute une cité "en lui donnant un caractère "maçonnique, c'est contre quoi "nous protestons. Qu'alliez-vous "faire dans cette galère ?"

Ce pont n'est pas l'œuvre des francs-maçons. Tous les citoyens de Winnipeg, sans distinction de croyance religieuse paient pour cette construction et avaient le droit de s'attendre qu'ils pourraient assister à la pose de la première pierre du pont "Louise" sans être obligés de prendre part à des cérémonies que leur conscience pour un grand nombre réprouve et condamne.

Nous ne pouvons pas nous expliquer ce que la franc-maçonnerie avait à faire dans cette circonstance. Cette insulte gratuite aux sentiments religieux d'un nombre considérable de citoyens de Winnipeg est injustifiable, et nous espérons que c'est la dernière fois que pareille scène aura lieu.

La cérémonie si mal commencée a été couronnée par une orgie des plus révoltantes. C'est le *Free Press* qui nous l'annonce.

Voici ce que nous y lisons :—"Il "semblerait que toutes les bêtes "et polissons (*bummers*) s'étaient "donné rendez vous pour avoir "un coup à bon marché, et ils en "ont profité copieusement. Ils "se réunirent ensemble et au "lieu de boire comme des êtres "raisonnables, ils abusèrent des "liqueurs au point qu'on aurait "pu croire qu'ils voulaient en "absorber pour le reste de l'année. Il y avait auprès de la barre des jeunes garçons qui "étaient à peine assez grands "pour prendre eux mêmes leurs "verres et qui rivalisaient avec "les plus âgés. Certaines liqueurs rafraichissantes qui "avaient été réservées pour les "dames furent enlevées et disparurent avec le reste.

"En un clin d'œil, champagne, "bière, cidre, limonade, etc, tout "avait été bu ou plutôt emporté "dans le bois voisin où ces vertueurs jeunes gens (*rowdies*) se "grisèrent à leur aise.

"Mr. Murray, chef de police, "voulut intervenir pour maintenir l'ordre, mais ces jeunes avinés se ruèrent sur la foule et demeurèrent maitres du terrain.

"Nombre d'orateurs avaient "été demandés de faire des discours pour cette circonstance et "ne furent point appelés. La "foule se dispersa au milieu du "tumulte que nous venons de décrire."

Il paraitrait que ce n'est pas tout. Le Conseil de Ville de Winnipeg s'est occupé de cette malheureuse affaire. Comme d'habitude tout le monde étant mécontent on a voulu jeter la responsabilité de cette triste inauguration sur son voisin. *Inde iræ.* De là des gros mots, des paroles acerbes, des allusions personnelles et blessantes, ont été échangés de part et d'autre. Tel a été le digne pendant de cette fête si mal inaugurée. Comme on le voit, nos amis de Winnipeg ont eu la main malheureuse ; après avoir insulté gratuitement les catholiques, après avoir organisé une orgie municipale des plus révoltantes, leur conseil de Ville a passé la soirée de ce jour malheureux à s'insulter comme un attroupement de vulgaires boxeurs en goguette.

M. Leprohon a pleinement réussi dans sa mission ; il nous est arrivé lundi avec 200 hommes qu'il a engagés dans les diverses parties du Bas Canada. Le choix a été très heureux, et nous l'en félicitons. Espérons que l'habileté et les connaissances de M. Leprohon seront reconnues et récompensées en temps et lieu par qui de droit.

Voici ce que la *Minerve* dit sur le même sujet :

M. George Leprohon, chargé par le gouvernement d'engager des hommes pour aller travailler sur le Pacifique, s'est embarqué avec 250 hommes qui nous ont paru bien constitués.

M. Leprohon est un homme qui a déployé dans le choix de ses hommes une activité et une intelligence remarquables ; aussi l'organisation nous a-t-elle paru sans reproches. Nous avons remarqué parmi ses hommes plusieurs jeunes gens de bonne famille qui avec un courage admirable ont profité de l'ocasion pour aller s'établir au Manitoba, où l'avenir est entièrement souriant pour eux si l'on remarque que ces hommes auront $1,75 par jour, et qu'en économisant ils pourront à coup sûr mettre de côté $1,00 par jour qu'ils pourront employer à faire valoir les terrains qu'ils auront à très bon marché.

Nous n'hésitons pas à dire que dans 8 ans, ces jeunes gens seront à la tête de magnifiques établissements prêts à être exploités et dont le rendement sera entièrement suffisant pour faire vivre une famille.

Nous félicitons le gouvernement d'avoir fait choix de M. Leprohon qui a rendu par cette démarche un grand service au Nord Ouest en y implantant de rudes et intelligents colons.

HONNEUR A LA MAGISTRATURE

Sous ce titre, le *Figaro* publie l'article que voici :

"Il ne resté plus une seule faute à commettre," disait jadis M. Thiers. "Il est impossible de commettre plus de fautes en un seul jour," dit aujourd'hui le journal de la Cité.

Je crois, en effet, qu'avec tout le génie du monde, on ne pouvait trouver mieux. Choisir la même heure pour faire ces choses étonnantes qui s'appellent l'expulsion des religieux, la rentrée de la Commune et une fête de la Bastille.

Par l'expulsion des religieux, exaspérer tous les libéraux et les chrétiens ; par la rentrée de la Commune, épouvanter tous les patriotes et les conservateurs ; par la fête de la Bastille, indigner non-seulement tous les royalistes, tous les fils des victimes de la Révolution, mais ce qui est bien plus grave, inquiéter toutes les puissances européennes, qui voient leurs représentants mis en demeure de fêter le renversement d'un trône et l'avènement d'une suite de massacres... On peut dire que c'est complet. Les républicains ont raison d'illuminer, ils n'ont jamais mieux travaillé, c'est leur chef d'œuvre.

"Ça va bien, ça va très bien, nous dit avec le plus grand sérieux le journal de M. Gambetta.

"Nous n'espérions même pas que cela se passerait ainsi, et qu'avec toutes les ressources dont ils disposent, les cléricaux aboutiraient à si peu de résistance.

"C'est que, dans cette affaire, le gouvernement a montré une "modération tranquille" et un "respect des convenances" qui reste un exemple au pays, et tourne à la "confusion de nos adversaires."

"C'est en vain qu'il s'efforce de grossir les choses. La "résistance mélodramatique" qui a été opposée partout ne pouvait être qu'une "comédie pitoyable, qui aurait été sifflée comme elle méritait" sans le bon sens de la population.

"Tout le bruit qui se fait à l'heure qu'il est tombera d'ici à quelques semaines, mais les résultats demeureront, et ce sont les résultats qui touchent l'opinion publique."

***

Hein! lecteurs, ce que c'est que les souvenirs révolutionnaires! Ce que c'est que d'avoir tous les jours devant les yeux l'exemple du sublime Robespierre et du grand Danton.

Heureux parti que le parti républicain ! Et pauvres nous d'être entre les mains de ce parti-là.

Voyez-vous, il ne faut pas l'oublier, en République, tant qu'on n'a pas le cou coupé, ou la tête promenée au bout d'un pique, tant qu'on n'est pas jeté dans le canal ou rôti au pétrole, on doit s'estimer très heureux.

En république le gouvernement peut violer la liberté, le droit, la loi...et cela d'une façon si claire que tous les magistrats désertent leur poste, que tous les tribunaux jugent contre lui.—Tant qu'il n'y a pas de sang versé, ce n'est rien.

Le gouvernement peut rappeler triomphalement les traitres, les meurtriers et les brûleurs ; il peut réhabiliter le crime au moment même ou il persécute Dieu. Tant qu'il n'y a pas de massacre ce n'est rien.

Bien au contraire, en agissant de la sorte, il fait preuve d'une "modération tranquille et d'un respect des convenances qui tournent tôt ou tard à la confusion de ses adversaires !"

Eh bien ! alors de quoi se plaignent ces religieux ? Qu'est-ce qu'on leur a fait ? On a violé leur domicile, on les a chassés de leur demeure, on leur a enlevé leurs bibliothèques, les restes de leurs martyrs. On les a trainés par les rues.... Voilà tout !

Les a-t-on tués ?—Non.—A-t-on menacé de les fusiller dans un chemin de ronde ?—Non.—Eh ! bien, que nous veulent-ils! Qu'est ce que cette "pitoyable comédie ?"

Oui ! bienheureux gouvernement ! Et comme cela prouve que le secret du bonheur est dans l'exemple que l'on se propose de suivre.

Tandis que nous, infortunés monarchistes qui nous rappelons toujours les Henri IV et les Richelieu, nous courbons la tête dès qu'on nous reproche les moindres erreurs de notre parti, eux, qui n'oublient jamais Fouquier-Tinville et Marat, entonnent un chant de triomphe, chaque fois que par hasard la République ne massacre pas.

Et vraiment, quel lainépuisable ressource il y a chez ces hommes, et comme, à chaque événement, ils ont réponse à tout.

"L'heure est venue, dit gravement le journal de Gambetta. Il faut voter l'amnistie parce que les esprits sont calmés, que les haines sont apaisées et que la réconciliation est complète."

Seulement, si, après cette injonction, on ne vote pas de suite, il s'écrie :

"Nous ne répondons plus de la tranquillité publique. Des émeutes sont à craindre. Nous avions bien dit que les communux étaient devenus raisonnables, mais à condition qu'on les laissât ravenir. Si on leur résiste ils recommenceront à tout piller et à tout brûler. C'est là ce que nous entendions par l'apaisement."

"Rien n'a été plus misérable que la magistrature sous l'empire, continue le même journal ; cette magistrature cédait toujours aux maitres, prenant par aux commissions mixtes, etc.

"Seulement, aujourd'hui que la république est proclamée les magistrats doivent exécuter aveuglément tous les ordres donnés et violer la loi pour nous servir.

"Le sénat, ce délégué des communes de France, a un grand rôle à remplir, rôle modérateur.

"Seulement, le jour où il se permettra de modérer, nous le menacerons de mort, et nous l'avertirons à chaque nouvelle résistance, qu'en votant contre nous il se suicide."

***

Je crois même que les priviléges accordés à la république ont fini par griser nos fonctionnaires, qui décidément ne se connaissent plus.

Voici le préfet du Pas-de-Calais, qui, de sont autorité privée, chasse les Frères de Béthune, *manu militari*.

Le lendemain, *manu militari*, le tribunal les réinstalle chez eux.

Le sur lendemain, *manu militari* le sous-préfet les fait chasser de nouveau...

Après quoi, le tribunal va réinstaller, *manu militari*;

Je plaisante, lecteurs ; c'est que vraiment, malgré tout l'odieux de ce despotisme révolutionnaire ça à l'air fou, et le sérieux vous abandonne. Quel-que indignation qu'on éprouve, on ne peut parler gravement de cette orgie sans non, de ces turpitudes sans précédent.

***

Honneur à la magistrature, qui a mis ce fer rouge sur le front du pouvoir ! En ce moment son nom remplit la France et l'Europe.

Déjà le clergé nous avait donné un magnifique exemple. Les

religieux, en associant leur sort à celui des Jésuites : les évêques et leurs curés, en confondant leur fortune avec celle des religieux, avaient montré qu'ils étaient prêt pour la lutte, mais on pouvait voire que c'est le sentiment divin qui les inspirait. Pour la magistrature, on ne savait pas.

Par-ci par là certaines défaillances de l'armée nous avaient rendus craintifs. Nous disions : que vont faire ces hommes ?

Vont-ils sacrifier leur carrière ; ou vont-ils sacrifier leur conscience ?

***

Notre attente n'a pas été longue. A peine les ordres reçus, les démissions sont parties. Quiconque avait un rôle à jouer dans cette lugubre comédie a répondu : adressez-vous à d'autres ; nous ne vous servirons pas.

Je le répète : jamais gouvernement n'a reçu soufflet pareil ! A l'heure qu'il est l'Europe entière se dit : ces magistrats étaient des libéraux nommés par M. Dufaure ou maintenus par M. Dufaure. Eh ! bien, pour qu'ils aient ainsi brisé leur carrière, pour qu'ils aient renoncé à leur pain, qu'est-ce que le gouvernement leur demandait donc ?

Qu'est-ce donc que ces décrets ? Que pouvaient donc être ces instructions ?

Et même l'émotion a été si profonde, si universelle, qu'il est véritablement miraculeux qu'on ait pu trouver de nouveaux fonctionnaires.

Cela prouve bien, une fois de plus, que lorsqu'il s'agit d'une place l'on découvre toujours quelqu'un.

Et vraiment, ceux-là ont un fier courage ! Si les républicains ne sont pas ingrats, ils leur voteront une médaille d'honneur.

***

Voir les magistrats qui donnent leur démission pour ne pas violer la loi, pour ne pas violer le droit ! savoir de quelle façon sera reçu quiconque prendra leur place, savoir comment il sera reçu et par la magistrature et par la société, et quand le gouvernement cherche un remplaçant, s'avancer hardiment et dire : Me voilà !

C'est un exemple des plus rudes courages civiques dont l'histoire donne l'exemple.

Et véritablement, si les noms des sacrifiés doivent être mis en tête de nos journaux, les noms de leurs successeurs ne méritent pas moins de passer à la postérité.

....

Ah ! il faut savoir ce que c'est, chers lecteurs ! c'est bien vite dit donner sa démission, mais parfois c'est un bien gros sacrifice.

***

On est là, on est père de famille, on n'a pas fortune, on a besoin de sa place, le gouvernement vous demande une infamie, on dit : " Non ! je ne la ferai pas." Sous l'influence de la conscience on envoie sa démission.

A l'annonce de cette démission, les flots de lettres arrivent, les dépêches, les journaux, les visites... c'est un triomphe de l'honneur, de l'estime. C'est un de ces beaux moments dans la vie où l'on a le sentiment d'être un honnête homme, parce qu'on a été mis à l'épreuve.

La mère de vos enfants, un instant troublée devant l'avenir qui s'ouvre, ne peut s'empêcher de dire : " Ces pauvres petits ne seront pas riches, je ne sais comment nous mangerons, mais tu as bien fait, mon ami ! L'homme ne vit pas seulement de pain, tu leur as donné un nom."

***

Puis les jours se passent, les visites s'éloignent, les lettres s'espacent, les articles de journaux diminuent. Et bientôt.....bientôt on se retrouve dans l'isolement, dans le silence, avec la gêne, la pauvreté, regardant cette société qui vit sans s'occuper de vous.

On voit ceux qui vous applaudissaient—que dis-je—ceux qui vous imposaient ce sacrifice, on les rencontre allant chez votre successeur pour lui recommander un fils, un neveu, un ami, parce qu'ils ont besoin de lui, et qu'ils n'ont plus besoin de vous. Ils se sont servis de votre abnégation pour faire de l'opposition au gouvernement, et ensuite, ils se serviront de la bienveillance de votre successeur pour défendre les intérêts de la petite famille.

***

Et voilà précisément ce que je trouve admirable, non pas dans la conduite des religieux qui n'agissent point pour la terre, mais dans la conduite des magistrats.

Eclairés par le passé, ils ont évidemment dû se dire : Voilà le sort qui nous est réservé.

Il nous arrivera ce qui est arrivé à nos généraux : on nous applaudira, on nous acclamera, et, ensuite on nous oubliera pour aller trouver nos successeurs, parce qu'on aura toujours besoin d'eux, et que nous autres nous ne pourrons plus servir à rien.

Honneur à la " magistrature !"

Le *Français* a reçu d'un de ses amis d'Angleterre la lettre suivante :

" Le samedi, 22 mai dernier, le cardinal Newman était à Oxford ; il avait été invité par ses anciens collègues de l'Université honorer de sa présence, dans *Trinity College*,—le collège où il avait fait ses études universitaires,—la fête annuelle dite du *Gaudy*. On se rappelle qu'il y a deux ans, à pareille époque, les autorités du *Trinity College* avaient conféré au docteur Newman le titre de *fellow* (agrégé) honoraire. A cette occasion, l'illustre converti, qui n'avait pas revu Oxford depuis 1845 et dont le nom avait été effacé de l'annuaire universitaire, s'était rendu dans cette ville si pleine pour lui de souvenirs et y avait reçu le plus gracieux et le plus respectueux accueil.

" Cette année encore, il n'a pu qu'être touché de la réception qui lui a été faite. Le jour de son arrivée, une soirée brillante fut donnée en son honneur dans le réfectoire du *Trinity College*, orné d'une profusion de fleurs rares et transformé en salon de réception.

" Au dîner du *Gaudy* le lundi, 24 mai, se trouvaient, entre autres hommes distingués ayant autrefois appartenu à *Trinity* : Sir Ralph Lingen, le révérend Sir G. Cox, M. James Bryce, membre du parlement pour Tower Hamlets (Londres) et professeur à la faculté des lettres de Glasgow, etc.

" Le toast à la santé du cardinal, comme ex-membre du corps enseignant d'*Oriel College*, fut porté par M. Bryce, encore attaché à *Oriel*, et le cardinal fit une réponse chaleureuse, semée de récits intéressants se rapportant aux jours si éloignés où le jeune Newman fatigué et prêt à se retirer de la lice, se laissa encourager par M. Short à achever ses examens pour l'agrégation, à moitié terminés. Le dimanche 23, le cardinal avait prêché deux fois dans la nouvelle église catholique de Saint-Louis-de-Gonzague, remplie ce jour là d'une foule d'étrangers et de professeurs de l'Université, accourus pour entendre cette voix qui était restée muette à Oxford depuis le jour ou le jeune vicaire de Sainte Marie abjura l'anglicanisme pour entrer dans le sein de l'Eglise Catholique."

L'Association des Vieilles Filles du comté de Geauga, Ohio, vient d'avoir un grand pique-nique où quatre-vingt huit personnes étaient réunies. Cette société a pris naissance pendant la guerre et fut organisée en 1862 par plusieurs jeunes filles dont les frères et les amoureux étaient partis dans l'armée et les avaient laissées sans les ressources d'une escorte masculine, autre que celle des trainards qui restèrent dans leur foyers. Mais ne voulant pas accepter les galanteries de jeunes hommes estropiés, malades ou manquant de patriotisme, ces jeunes filles préférèrent ne dépendre que d'elles-mêmes et formèrent leur association. Les galants vindicatifs les appelèrent " vieilles filles " et elles acceptèrent ce titre. Une constitution et des règlements excentriques furent adoptés dans lesquels l'homme était déclaré " l'ennemi commun," et le but de la société était une guerre éternelle contre ses avances. Il était rigoureusement exclu de toutes les réunions de la société, et une clause spéciale des règlements portait à payer une amende de cent gros sous en cuivre et serait [illegible] sous la semelle de son soulier. Ce qu'il y a de remarquable et qui dépeint le mieux la nature variable de la femme, c'est que toutes les [illegible] de la société sont mariées aujourd'hui et que celles qui en font partie les laissent lorsque l'occasion s'offre.

R. I. P.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. François Mondor, [illegible] arrivée à St. Boniface lundi dernier 19 courant sur les 10 heures du matin ; il était agé de 62 ans et né à Joliette, P.Q.

Le décès, qui plonge une famille très-estimée dans la douleur, est ressenti par les nombreux amis que le défunt avait su se faire.

Plus de cent-cinquante personnes assistaient à ses funérailles qui ont eu lieu ce matin ; nous offrons nos sincères condoléances

Nouvelles Locales

—Le Rév. M. Audet, de l'archidiocèse de Québec a officié dimanche dernier à la Cathédrale.

—M. D. A. Smith est arrivé mardi dernier, accompagné de plusieurs voyageurs de distinction. Il doit repartir sous peu.

—La Cour de Comté de Selkirk siège depuis mardi ; le rôle contient près de 200 causes d'inscrites pour audition.

—Dimanche prochain, bénédiction de la pose de la première pierre de la nouvelle église des RR. PP. Oblats à Winnipeg.

—Les volontaires la compagnie de St. Boniface sont priés de se réunir dans la salle du conseil, dimanche prochain à 2 hrs. P.M. L. A. Prud'homme, Capt.

—Samedi prochain à 11 heures de l'avant midi, révision de la liste électorale du Comté de Selkirk au palais de Justice de Winnipeg par le Juge en chef.

—L'Ingénieur en Chef Schreiber est arrivé avant hier de la Colombie Anglaise, et a inspecté hier la ligne de St. Boniface à Emerson.

—Il y a eu hier et avant hier au Collége St. Boniface examen des personnes qui se destinent à l'enseignement ; un bon nombre s'est présenté.

—Ceux qui laissent des animaux en liberté dans St. Boniface devront savoir qu'il existe un réglement d'enclos très-sévère et que M. Levreault est bien décidé à le faire observer.

—L'hon. M. Morris, ancien Lieut-gouverneur de Manitoba, après un séjour de quelques semaines est reparti pour Toronto. Il a été invité à dîner chez son successeur, le lieut-gouverneur Cauchon, samedi dernier.

—Le Conseil Municipal de St. Boniface s'est réuni lundi soir et a discuté un réglement proposé par M. le Conseiller Gauvreau pour la protection contre les incendies. Le réglement a subi deux lectures.

—Mardi prochain grande fête à St. Pierre de la Rivière aux Rats. Sa Grâce Mgr. Taché ira bénir la nouvelle église de cette belle paroisse, et les catholiques sont invités à assister à la cérémonie religieuse qui aura lieu à 10 heures du matin.

—Nous enrégistrons avec plaisir le mariage de M. Jean E. Têtu, Agent d'Immigration, avec Mademoiselle C. Turgeon, de Joliette, Bas Canada. La cérémonie a eu lieu à Emerson hier, et Messire Marcille a béni l'union des jeunes époux. Nos meilleurs vœux pour le bonheur des nouveaux mariés.

—Le Juge en Chef a accordé lundi dernier un bref d'injonction interlocutoire absolu contre la traverse McMicken, laquelle est arrêtée depuis. Il est à espérer que M. Tait fera des arrangements avec M. Lynskey, surintendant du Pacifique Canadien, afin de retablir la bonne entente. L'audition finale de la cause au mérite est remise à plus tard.

—Il y a eu samedi dernier réunion spéciale du Conseil Municipal de St. Boniface afin de répondre à l'invitation de la Corporation de Winnipeg d'assister à la pose de la première du Pont Louise. Comme cette cérémonie devait se faire sous les auspices et d'après les rites maçonniques, le Conseil de St. Boniface a décliné l'invitation : il n'a fait que son devoir.

—On signale des soulevements de sauvages dans l'Ouest, au lac des Canards et à la Rivière Castor. Il y a en ce moment changement général de garnison pour la police à cheval ; presque tous les officiers ont été envoyés dans des postes différents de ceux qu'ils commandaient deux ou trois ans. D'un autre côté, on parle de changer l'organisation et de lui donner un caractère exclusivement militaire : est ce que par hasard le ministère ouvrirait enfin les yeux sur la chose ?

Mariage.

A St. Norbert le 10 courant, par le Rév. M. Ritchot, M. Emery Turenne à Delle. Emeranthe Beaudry.

Dans la Cour de Comte de Selkirk.

—o—

TERME D'AOUT.

En conformité du Chap. 9, 43 Victoria, toute personne désirant faire ajouter ou retrancher le nom de quelques voteurs de la liste des voteurs pour le Comté de Selkirk, avant l'élection pour le dit comté qui doit avoir lieu bientôt, pourra s'adresser au juge à la Cour de Comté dans le Comté de Selkirk SAMEDI PROCHAIN le 14 AOUT courant à 11 hrs. A.M. au Palais de Justice dans la Cité de Winnipeg, qui se trouvera à la Cour pour entendre toutes les requêtes qui lui seront présentées.

Il doit être compris que les rôles d'évaluation municipaux ne sont pas encore rapportés et que certaines personnes qui d'après les rôles d'évaluation seraient sur la liste des voteurs, ne s'y trouvent pas.

Il est par conséquent important que chaque personne s'occupe de voir si son nom est mentionné sur la liste des voteurs.

Daté à Winnipeg, le 11 Août 1880.

EDMUND MARSTON,
Greffier de la Cour de C. de Selkirk.

AVIS.

Nous avons expédié nos comptes dernièrement, et prions nos débiteurs de solder au plus tôt ce qu'ils doivent au *Métis* pour annonces, ouvrages ou abonnement. Dans deux semaines, les comptes non soldés seront remis aux avocats pour collection. Ainsi que personne ne se formalise de la chose ; nous aurons attendu assez longtemps. Il y a des comptes ariérés depuis quatre ans.

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE

DE LA

SCIEROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Piéges,
Huiles,	Fil de laiton
Térébentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colliets à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine, Poëles de salon,
Poëles, Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très-raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudrouné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 1a

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produits : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis ou du Canada par la malle sur reçu du prix haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y

24 Mai, 1877. 1aa

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises.

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

—(o)—

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

—o—

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1a

ABONNEZ-TOUS

AU

JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest

l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies gueries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités electriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à cout sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

Chemin de fer Pacifique Canadien.

—o—

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Ar Lac Travers.
Ex quotidien.		8am	10:45 am	
Accom. quotidien excepté dimanche	8am	9:15am	1:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepté dimanche		11:30am.	3:45pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4:00pm	5pm
Ex quotidien.		5 pm	8pm	
Accom. samedi seulem.	2:30pm		8:15pm	7:10pm

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. Les trains mixtes de St. Paul, *via* Breckenridge arrivent à St. Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi, l'Exprès *via* Fergus Falls à 4 45 hrs. de l'avant-midi ; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent *via* Fergus Falls à 12.30 ou midi et demi ; le train mixte *via* Breckenridge à 4.45 du soir.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril, 1880.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A faire facilement $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort,

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des echantillons d'ouvrage ;—conditions libérales, circulaires, etc., —s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE
775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

—o—

A.A. C. LaRiviere – Alex. Kittson.

ST. BONIFACE, MANITOBA.

—o—

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordees contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1889.

Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins,

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandees consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAY'S OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guerit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAY'S PILLS

La Goutte, le Rhumatisme,

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, ils n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufactures seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES,

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface, 16 Oct, 1879 1a